

Délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juin, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.

Convocation du : 28 mai 2014
2014

Affichage du : 16 juin

Membres élus : 15

présents : 11

Membres présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire,

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame HABERER-MUSET Laurette, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire.

Madame SCHMITTBIEL Fabienne, Madame MUNSCH Laurence, Madame DUCHESNE Valérie, Madame BESAIN Josiane, Monsieur SMITH Fabrice, Madame CHABOT Danièle, Monsieur VECTEN Damien : Conseillers Municipaux.

Membres absents :

Monsieur JOBELIN Mickaël représenté par Madame HABERER-MUSET Laurette ; Monsieur AUPERIN Romuald représenté par Monsieur SMITH Fabrice ; Madame SANCHEZ Catherine représentée par Monsieur CORNIQUET Nicolas ; Monsieur CHARTIER Guillaume représenté par Monsieur VECTEN Damien.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire désigné au sein du Conseil ; Monsieur CORNIQUET Nicolas accepte cette fonction. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2014.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Rythmes Scolaires
- 2) Indemnités aux élus du mois d'avril
- 3) Indemnité représentative de logement des instituteurs (exercice 2014)
- 4) Emplois jeunes (saisonniers)
- 5) Budgets : Décisions Modificatives
- 6) Don jouets
- 7) Questions et Informations diverses

Rythmes Scolaires

Dans le cadre du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, le Conseil Municipal après avoir pris en compte la proposition de la Commission et le sondage effectué auprès des parents retient l'organisation des Rythmes Scolaires comme suit :

Deux après-midi d'1 h 30 les mardis et jeudis de 15h à 16h30.

Les ressources mobilisées : le Centre Social Rural de Nanteuil le Haudouin coordonnera les activités (cirque, sport, théâtre, etc.) avec le personnel qualifié (4 personnes du Centre Social Rural). La Commune mettra à disposition 4 personnes (dont 3 BAFA), soit un total de 8 personnes.

La Commune prendra en charge le coût financier pour cette année scolaire 2014 – 2015.

Le coût est estimé à 13 000 €, subvention CAF comprise, coût du personnel communal non compris. L'Etat doit apporter une aide de 50 € par enfant.

Il sera demandé aux parents de s'engager pour l'année entière en inscrivant leurs enfants aux activités. Dirigées par une directrice nommée par le CSR.

Les effectifs estimés sont de 125 élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce à l'unanimité, pour que le Centre Social Rural de Nanteuil le Haudouin soit retenu comme prestataire pour les animations du périscolaire, sur deux après-midi d'1h30 les mardis et jeudis.

Le Conseil Municipal se prononce pour la gratuité d'accès aux activités pour les enfants scolarisés à Silly Le Long. Pour l'année scolaire 2014 – 2015.

Accepte que le montant des dépenses correspondantes fasse l'objet d'une décision modificative.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un bilan sera effectué à l'issue de cette année scolaire.

Indemnités aux élus du mois d'avril

Le Conseil Municipal a délibéré le 7 avril 2014, octroyant les indemnités au Maire et à ses Adjoints, le Conseil à l'unanimité décide l'application rétroactive de ces indemnités à compter du 1^{er} avril.

Indemnité représentative de logement des instituteurs (exercice 2014)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, chaque année, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 83-367 du 2 mai 1983, le Préfet invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur le taux de progression pour 2014 s'agissant de l'indemnité représentative de logement (IRL) due aux instituteurs ne bénéficiant pas de logement de fonction.

A titre indicatif le taux retenu en 2013 était de 1,20 %. Pour 2014 le taux prévisionnel d'évolution de l'indice est estimé à 1,3%.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune n'est pas concernée aujourd'hui, toutefois le Conseil doit statuer.

Le Conseil Municipal décide de suivre les recommandations de la préfecture, votant à l'unanimité le taux à 1,3 %.

Emplois jeunes (saisonniers)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que plusieurs demandes d'emplois saisonniers lui sont parvenues. Il demande aux Conseillers d'autoriser la mairie à recruter pour la période estivale des jeunes qui viendront renforcer les effectifs.

Il est proposé aux Conseillers la création de deux emplois saisonniers ; un pour juillet et un pour août.

Ces jeunes devront avoir 16 ans révolus ; ils seront affectés à l'entretien des espaces verts ou aux services administratifs.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la création de deux emplois un pour la période de juillet et un pour le mois d'août.

Budgets :

Madame HABERER-MUSET précise qu'il s'agit de dépenses engagées dans le cadre du précédent mandat municipal.

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers les décisions modificatives suivantes :

Budget assainissement :

Décision Modificative numéro 1 :

Transfert de la somme de 4600€ de l'article 2315 à l'article 2158 pour le remplacement d'une pompe au poste de relèvement, rue de Saint Pathus.

La DM 1 au budget assainissement est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Budget Communal :

Décision Modificative numéro 1 :

Honoraire :

Transfert de la somme de 2000 € de l'article 6227 à l'article 6226 pour les honoraires, du commissaire enquêteur, fixés par le Tribunal Administratif, qui a eu pour charge l'enquête publique afférent au PLU.

Frais de mise en fourrière :

La Commune a reçu une facture de 1047,62 euros concernant des frais d'enlèvement, d'expertise, de garde du 5 septembre 2013 au 28 janvier 2014 et la destruction, le 29 janvier 2014, d'un véhicule qui était abandonné sur la commune.

Le propriétaire du véhicule n'ayant pas été retrouvé, Monsieur le Maire informe les Conseillers que la Commune ne dispose d'aucun recours et est dans l'obligation de régler le montant de 1047,62 €.

Il faut imputer, à l'article 6780, la somme de 1100 qui sera prélevée sur l'article 022 afin de solder cette facture.

Monsieur le Maire étudiera la possibilité de passer un partenariat avec une fourrière, pour éviter ce genre de désagrément à l'avenir.

Travaux au 10 Rue du Stade :

Dans le cadre de travaux qui doivent être réalisés dans les parties communes du logement situé au 10, Rue du Stade, la Municipalité précédente a fait établir un devis auprès de l'entreprise TROTIN LEGER pour un montant de 2440 €. Ce devis a été accepté et les travaux sont déjà programmés. Cette dépense doit faire l'objet d'une opération comptable en procédant à l'imputation de cette somme, qui sera transférée de l'article 020 à l'article 2315.

La DM 1 au budget communal est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Dons jouets

La mairie souhaite faire un don de jouets stockés en mairie à des associations. Monsieur le Maire propose d'en offrir à l'association des parents d'élèves, pour l'organisation de la Kermesse, ainsi qu'à l'association Kylian.

Le Conseil Municipal, accepte cette donation à l'unanimité.

Questions et Informations diverses

Route de Montagny :

Monsieur le Maire indique que Monsieur DOUET, Maire de Montagny-Sainte-Félicité, confirme qu'une discussion au sujet de l'usage commun, de la route reliant les deux collectivités, a été engagée en 2012. A ce jour aucun exemplaire de l'arrêté n'a été transmis à la Commune de Silly Le Long.

Monsieur LEFRANC, souligne que le cas échéant un arrêté sera signé entre les deux Communes.

Dans l'attente d'une décision, les gendarmes ont indiqué à Monsieur le Maire qu'il y aura tolérance pour le passage des véhicules.

Monsieur CORNIQUET Nicolas signale que la signalisation sur la route entre Silly et Montagny n'est pas conforme (il manque des panneaux).

Réseaux :

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il s'est rendu à une réunion au Conseil Général, avec Madame HABERER-MUSET. Monsieur VANTOMME, vice-président au Conseil Général a rappelé l'intérêt du projet de déploiement de la fibre optique, par le biais de la SMOTHD. L'installation de la fibre optique, financée par un emprunt réalisé par le Conseil Général, serait remboursée par les Communes en fonction du nombre de foyer raccordé. Pour la Commune de Silly Le Long, cela représenterait une somme de 140 000 €, montant auquel il faudra déduire les sommes versées par les opérateurs pour l'exploitation.

Monsieur le Maire considère que toutes les données de ce sujet ne sont pas encore connues ; il est donc prudent de ne pas s'engager dans l'immédiat.

Monsieur VECTEN Damien souhaite que la Commune prenne des mesures pour améliorer la réception téléphonique des portables.

Monsieur le Maire abonde dans ce sens, des contacts seront pris avec deux des principaux opérateurs.

Nationale 2 :

Monsieur le Maire souhaite être à l'initiative d'actions pour obtenir l'accès direct de la Nationale 2 à Silly Le Long, en relation avec les Communes concernées ; ce dossier demande une préparation avant d'agir.

Route de Nanteuil :

Monsieur BOURQUIN Jean-Paul informe le Conseil Municipal qu'il reçoit des prestataires afin d'évaluer l'ampleur des travaux à réaliser et en estimer le coût. Cette première étude sommaire permettra d'engager les discussions avec le Maire de Nanteuil Le Haudouin, pour la réfection de la route de Silly à Nanteuil. Ce dernier est favorable à l'étude puis la réalisation des travaux.

Monsieur VECTEN Damien demande s'il est possible de programmer l'enfouissement des câbles en même temps que les travaux sur la route de Nanteuil.

Monsieur le Maire prendra contact avec le représentant d'ERDF.

Fauchage :

Monsieur BOURQUIN Jean-Paul informe que le fauchage, confié à la CUMA, a été effectué. Monsieur VECTEN Damien, demande s'il est possible de contacter le Conseil Général afin qu'il soit procédé au fauchage sur la D548.

Monsieur Jean-Paul BOURQUIN s'engage à prendre contact avec le service concerné

Balayage :

Monsieur BOURQUIN Jean-Paul précise qu'il a reçu le dernier devis, le 13 mai 2014. Pour réaliser les opérations de balayage des rues de Silly le Long prévus le 12 juin 2014. Monsieur BOURQUIN Jean-Paul pose le problème des voitures en stationnement sur les trottoirs. Une information devra être communiquée aux Silliciens.

Défibrillateur :

Monsieur le Maire a pris contact avec le Rotary Club, au cours de cette rencontre il a inscrit notre Commune pour bénéficier d'un don de défibrillateur cardiaque. Cette démarche s'inscrivant dans d'autres actions menées par le Rotary Club, la décision du Rotary Club interviendra courant de l'année 2015.

Rythmes Scolaires :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il assistera avec Monsieur CORNIQUET Nicolas, le mercredi 4 juin 2014, à Nogent sur Oise à une réunion d'information sur la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs et sur l'élaboration des projets éducatifs territoriaux. Cette réunion est organisée par la Préfecture, en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale et la CAF.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Heure : 22h 40